



SELARL F.D.A (FALLION – DUBREUIL), Avocats
56 Place de l'Hôtel de Ville 74130 BONNEVILLE
Tél : 04.50.97.21.81 – Fax : 04.50.97.37.07
fallion-dubreuil@wanadoo.fr

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

D'un appartement T2 cabine et d'un casier à ski
Sur la commune de SAINT GERVAIS LES BAINS (74)
sis Copropriété «Le Grand Panorama»
950 avenue du Mont d'Arbois

Mise à prix : TRENTE CINQ MILLE EUROS
(35.000 €), frais en sus

Le JEUDI 10 DECEMBRE 2020 à 14 h 00
A l'audience du Juge de l'Exécution chargé des Saisies Immobilières
du TRIBUNAL JUDICIAIRE (74), au Palais de Justice,
18 Quai du Parquet 74130 BONNEVILLE

Désignation des biens :

Sur la Commune de SAINT GERVAIS LES BAINS (74), dans un ensemble immobilier en copropriété dénommé "Le Grand Panorama" sis Lieudit "Le Nerey d'en Bas", 950 avenue du Mont d'Arbois, cadastré section I n° 2810, d'une surface de 27a 77ca, les biens et droits immobiliers ci-après désignés :
- Le lot cent un (101) : Au 3ème étage, un **appartement de type T2 - cabine**, portant le numéro 310 au plan des appartements comprenant : entrée, WC, salle de bains, une chambre, cuisine séjour, une cabine avec salle d'eau d'une surface d'environ 37,86 m² environ avec un balcon de 4,16 m²

Et le casier à ski numéro 53 au sous-sol

Avec les 93/10.000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales et les 107/10.000èmes des parties communes particulières aux charges d'ascenseur.

Tels que ces biens ont été désignés aux termes de l'état descriptif de division et règlement de copropriété.

Occupation : Le bien est actuellement libre de toute occupation.

Syndic : La copropriété a pour syndic l'agence A.I.S. Immobilier, 825 avenue du Mont d'Arbois 74170 SAINT GERVAIS LES BAINS - Tél : 04.5093.43.12 - Fax 04.50.93.53.12

Le tout plus amplement décrit du PV de description dressé par Maître Jean-Marie HUGON, Huissier de justice à ANNECY (74), le 15 octobre 2019, annexé au cahier des conditions de la vente.

Visite : Par huissier, le vendredi 20 novembre 2020 de 11 h à 12 h.

Enchères (articles R.322-40 et R.322-41 du Code des Procédures Civiles d'Exécution) : Elles ne seront reçues que par le ministère d'un Avocat inscrit au Barreau de BONNEVILLE (74), porteur d'un chèque de banque de 3.500 € ou d'une caution bancaire irrévocable.

Renseignements :

1. Au Greffe du Juge de l'Exécution près le TRIBUNAL JUDICIAIRE de BONNEVILLE (Tél : 04.50.25.48.00), où chacun peut prendre connaissance du cahier des conditions de la vente déposé le 23 janvier 2020 et du PV de description y annexé (RG N° 20/60).

2. Au cabinet de la SELARL F.D.A (FALLION – DUBREUIL), Avocats.

Fait et rédigé à BONNEVILLE 10 octobre 2020
SELARL F.D.A

ECO 74 5563 16/10/20